Envoyé en préfecture le 06/07/2022 Reçu en préfecture le 06/07/2022 Affiché le 07/07/2022 ID: 056-215601691-20220704-202207114-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

COMMUNE DE **PLOUHINEC** L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Morbihan

Présents: Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM Pierre STEPHANT, Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM Jean-Marc CHABROL, Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Audrey PESSEL, Maud COCHARD, Catherine CORVEC MM Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC, Sabine LE BARON, Marie-Christine LE QUER, Mmes Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Date de convocation 28 juin 2022

Absents:

Date de publication 05 juillet 2022

Mesdames Sarra MONJAL, Sidonie BOUSSEMARD et Monsieur Eddy LE CLANCHE.

Procurations:

Nombre de conseillers en exercices 29 présents 26 votants 29

Madame Sarra MONJAL donne pouvoir à Madame Alexandra HEMONIC Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT Monsieur Eddy LE CLANCHE donne pouvoir à Monsieur Stéphane SANCHEZ

Secrétaires de séance : **Emmanuelle JEHANNO**

2022-07-1.1.4 - Attribution de subventions aux associations

Rapporteur: Pierre STEPHANT et Sarra MONJAL

Comme chaque année, la Commune a été financièrement sollicitée par un certain nombre d'associations pour obtenir une subvention de fonctionnement.

Une réunion de la commission « Monde associatif » s'est tenue le 13 mai dernier afin de procéder aux derniers arbitrages. Les propositions ont été validées à l'unanimité.

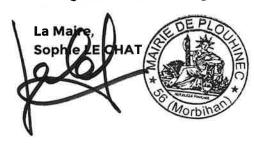
Vu l'avis favorable de la commission du monde associatif du 13 mai 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 juin 2022,

Après en avoir délibéré et voté, à la majorité (25 voix pour et 4 abstentions), l'assemblée délibérante :

- REVALORISE la valeur des points relatifs aux associations de type 1 et de type 2 tel que détaillé, ci-dessous ;
- ACCORDE les subventions telles que détaillées dans les tableaux, ci-après.

Fait en mairie le 04 juillet 2022 Au registre suivent les signatures.





ID: 056-215601691-20220704-202207114-DE

Tableau des subventions aux associations

ASSOCIATIONS « EXTERIEURES »

Associations à caractère divers d'utilité publique

Nom	Subvention 2021 en €	Proposition 2022 en €
Solidarité Paysans	100,00	100,00
Bretagne Vivante	100,00	100,00
Observatoire du Plancton	150,00	150,00
Les Mains dans le Sable	100,00	200,00
SNSM	500,00	500,00
Radio Bro Gwened	0,00	50,00
Eau et Rivières de Bretagne	0,00	100,00
Rés'agri	0,00	50,00
	Sous-total	1 250,00

Associations à caractère social et en faveur du médico-social

Association pour adultes et jeunes handicapés	100,00	100,00
Rêves de Clown	100,00	100,00
Ligue contre le cancer	150,00	200,00
ADEPEI - Papillons Blancs	100,00	100,00
Avenir Solidarité Emploi	100,00	150,00
Œuvres des pupilles des sapeurs-pompiers	100,00	100,00
Secours Catholique	100,00	200,00
Espoir Amitié 56	100,00	100,00
APF France Handicap	100,00	100,00
Association Echange Partage Deuil	100,00	100,00
	Sous-total	1 250,00

Soutien aux écoles

TOTAL		3 120,00
	Sous-total	620,00
IFAC - Campus des Métiers	0,00	100,00
Collège Autrement	0,00	30,00
Prévention Routière	150,00	150,00
MFR Guillers	150,00	50,00
Lycée Maritime Etel - 3 élèves	150,00	90,00
Collège de Kerdurand - 17 élèves	200,00	200,00



Subventions traitées par l'OMSCLJ

Suite à une réunion avec l'OMSCJL, le bureau directeur a présenté ses demandes de subventions et interroge la municipalité sur une éventuelle revalorisation de la valeur du point et des tranches présentée, ci-dessous :

<u>ler point</u>:

Augmentation de la valeur du point pour les demandes de subventions des associations de type 1 (associations formant des jeunes et pratiquant la compétition) :

	Attribution subvention selon la valeur actuelle 2022	Attribution subvention selon la valeur proposée 2022
Valeur du point	9,21€	9,50€
Total Subventions	13 363.71€	13 784,50€

(Les calculs prévisionnels 2022 sont sur la base du nombre d'adhérents 2022)

2ème point :

Augmentation de la valeur de base de calcul pour les demandes de subventions des associations de type 2 (associations de loisirs):

	Attribution subvention selon la valeur actuelle 2022	Attribution subvention selon la valeur proposée 2022
Valeur de base	30€	32€
Total subventions	3 660€	3 904€

(Les calculs prévisionnels 2022 sont sur la base du nombre d'adhérents 2022)

Les tableaux présentés, ci-dessous, intègrent cette revalorisation :

Nom de l'association	Subvention 2021 en €	Proposition 2022 en €
Association TYPE 1		
Karaté Zanshin 2000	566,42	874,00
ACSP Judo	331,56	228,00
Plouhinec Football Club	4 683,29	5 567,00
Skrank Rugby	1 630,17	2 251,50
Plouhinec Basket Océan	1768,32	1985,50
Cymnastique Ételloise	156,57	237,50
ACSP Danse Modern Jazz	1 432,16	1083,00
ACSP Art & Co	202,62	256,50
Association animation musicale	893,37	850,25
Tennis de Kervignac	419,06	451,25
	Sous-total	13 784,50

Association TYPE 2		
ACCA chasse	180,00	224,00
ACSP Art floral	60,00	64,00
ACSP Badminton	180,00	160,00
ACSP Cyclotourisme	210,00	224,00
ACSP Danse bretonne	60,00	64,00
ACSP Dansons encore	90,00	96,00
ACSP Gymnastique douce	0,00	64,00
ACSP Gym forme	270,00	288,00
ACSP Yoga	90,00	128,00
ACSP Aïkido	60,00	64,00
ACSP Gym tonic	360,00	416,00
Chorale Boeh er Mor	150,00	128,00
Ensemble à Plouhinec	450,00	512,00
Théâtre Le Brigadier	0,00	64,00
Maison Germaine Tillion	150,00	64,00
Paintball Rangers Club	450,00	512,00
U3P	0,00	192,00
Les copains de la Pétanque	90,00	96,00
Ria Vélo Plouhinec 56	120,00	128,00
Actigym	390,00	416,00
	Sous total	3 904,00
Subvention OMS	1 500,00	*500,00
Total	16 793,54	18 188,50

*La baisse de la subvention de l'OMS est justifiée par le transfert de la conception et impression du livret des associations à la commune.

Nom de l'association	Subvention 2021 en €	Proposition 2022 en €
Associations TYPE 3		
ACPG / UNC / UFAC	150,00	150,00
FNACA	300,00	300,00
Association Don du sang	200,00	200,00
Bretagne Casamance	250,00	250,00
Le Chant de l'Eucalyptus	0,00	4000,00
Comité de Jumelage	0,00	Non statué
Les Amis du Magouër	0,00	300,00
ACSP Ria des Arts	500,00	500,00
Chemins entre Bois et Mer	0,00	186,84
Total	1400,00	5 886,84

Récapitulatif

Catégories	Montants en €
Associations extérieures	3 120,00
Associations de Plouhinec	5 886,84
Subventions traitées par l'OMS	18 188,50
TOTAL	27 195,34

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 07/07/2022



ID: 056-215601691-20220704-202207114-DE